

Procès-verbal N° 06

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025

OUVERTURE DE SEANCE A 19H00

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2025
- Budget communal : décision modificative n°2
- Marché de fourniture de mobiliers et matériels techniques pour la Micro-Folie et le Fab Lab : proposition d'avenant
- Marché de travaux pour la réalisation d'un pôle culturel et touristique : proposition d'avenants
- Marché de fourniture et de pose de mobiliers et équipements scénographiques et graphiques pour le projet du pôle culturel et touristique du site des Augustins : proposition d'avenant
- Proposition de versement d'une aide exceptionnelle à l'association Collembole et à l'école primaire
- Pôle culturel et touristique des Augustins : proposition de tarification
- Acceptation de don d'un piano
- Syndicat mixte des eaux du Pardiac Arros : demande d'adhésion de la commune de Labatut-Rivière
- Accord pour la pose d'une enseigne - Médiathèque intercommunale de Marcillac
- Révision du montant d'un don de l'association Marcillac Culture Patrimoine et Tradition
- Autorisation de signature de conventions d'ancrage (pose pergolas et mur végétalisé Place du Chevalier d'Antras)
- Autorisation de signature d'une convention de servitude pour ouvrages souterrains (ombrières photovoltaïques stade)
- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal au Maire

Pour information :

- Bilan de l'édition 2025 Marcillac La Festive
- Végétalisation de la place du chevalier d'Antras
- Cartes cadeaux 100% Marcillac
- Projet photovoltaïque ancienne décharge
- Visite de Monsieur le Recteur d'Académie au collège

Questions Diverses :

- Retour sur le forum des associations du 14 septembre 2025

Convocation du Conseil Municipal du :	01/10/2025
Date d'affichage du :	01/10/2025

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, Dominique DUMONT, Jean-Luc MEILLON, Jérôme DELESALLE, Géraldine COSSOU-PERY, Pierre BARNADAS, Corine BARRERE, Thierry LAFFOURCADE, Christophe PESANDO et Aurélien ARTUS.

EXCUSÉES : Mmes Carine GUILLET, Elodie BONNEMAISON et Marie-Laure CAPDEVIELLE

ABSENTE : Mme Nathalie BARROUILLET

PROCURATIONS : Mme Carine GUILLET a donné procuration à Mme Géraldine COSSOU-PERY, Mme Elodie BONNEMAISON a donné procuration à M. Jean-Louis GUILHAUMON et Mme Marie-Laure CAPDEVIELLE a donné procuration à Monsieur Aurélien ARTUS.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Christophe PESANDO

Une minute de silence en hommage à Sandrine NAVARRO-DABEZIES est respectée avant le début de la séance

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 juin présenté par Monsieur Thierry LAFFOURCADE. Il est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé par le Conseil Municipal à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

D.51-2025 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits budgétaires inscrits en sections de fonctionnement et d'investissement nécessitent quelques ajustements.

Les écritures correspondantes concernent des mouvements d'ordre liés aux dotations aux amortissements.

En conséquence, Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à un réajustement des crédits prévus en sections de fonctionnement et d'investissement. Il propose d'approuver la décision modificative de crédits n°02-2025 du budget 2025 de la commune de Marciac ainsi équilibrée.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Art(Chapt)-Fonction-Opération	Montant	Art(Chapt)-Fonction-Opération	Montant
		021 (021) – virement section fonctionnement	- 1 €
		280422 (040) : bâtiments et installations	1 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Art(Chapt)-Fonction-Opération	Montant	Art(Chapt)-Fonction-Opération	Montant
023 (023) – virement à la section d'investissement	- 1 €		
681 (042) – dotations aux amortissements	1 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°02-2025 du budget 2025 de la commune de Marciac,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D.52-2025 : MARCHÉ DE FOURNITURE DE MOBILIERS ET MATÉRIELS TECHNIQUES POUR LA MICRO-FOLIE ET LE FAB-LAB : PROPOSITION D'AVENANT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°47-2025 portant attribution de fourniture de mobiliers et de matériels techniques pour la micro-folie et le Fab-Lab.

Le prestataire du lot n°3 « équipements Fab-Lab » a indiqué que le matériel prévu et validé dans le cadre de cette consultation n'est plus disponible chez les fournisseurs.

En remplacement, il propose une nouvelle gamme avec des caractéristiques supérieures sans générer de plus-value pour la commune.

Aussi, il est proposé d'actualiser la prestation par voie d'avenant qui ne comportera aucune incidence financière.

Pour rappel, le marché a été attribué selon les conditions suivantes :

Lot s	Intitulé du lot	Estimatif et Options HT	Entreprises Retenues	Offres HT
1	MOBILIERS	25 684.04 €	Bureau Concept	14 344.03 €
2	EQUIPEMENTS TECHNIQUES MICRO FOLIE	38 150.15 €	ERM	41 428.56 €
3	EQUIPEMENTS TECHNIQUES FAB LAB	16 787.00 €	ERM	17 897.01 €
TOTAL HT		80 621.19 €	-	73 669.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, APPROUVE la modification des termes du lot n°3 par voie d'avenant et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant ci-annexé.

D.53-2025 : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UN PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE : MODIFICATION EN PLUS-VALUE

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2025-05 portant attribution du marché de travaux de réalisation d'un pôle culturel et touristique, n°2025-31 portant rectification de cette première délibération et n°2025-48 portant validation de deux avenants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires doivent être programmés.

Aussi, il est proposé une modification pour un avenant en plus-value et moins-value des lots n°3, 4, 5, 6 et 8.

Lots	Intitulé du lot	Entreprises Retenues	Montant initial H.T. + avenants validés	Montant de l'avenant	Montant total H.T.
1	GROS ŒUVRE – DEMOLITION	CD Construction	112 265,00 €		112 265,00 €

2	CHARPENTE BOIS – COUVERTURE	AB Charpente	61 609,76 €		61 609,76 €
3	MENUISERIE ALUMINIUM	FOURCADE	27 113,09 €	3 344,18 €	30 457,27 €
4	SERRURERIE – FAÇADE	FOURCADE	115 277,10 €	- 19 375,97 €	95 901,13 €
5	MENUISERIE BOIS	PETITON	45 258,00 €	3 521,00 €	48 779,00 €
6	PLÂTRERIE	FINI BAT	106 000,00 €	22 483,07 €	128 483,07 €
7	PEINTURE / NETTOYAGE	CASTELL	31 426,00 €		31 426,00 €
8	SOLS SOUPLES	LORENZI	33 500,00 €	6 903,00 €	40 403,00 €
9	CARRELAGE – FAIENCE	DUVIAU	10 000,00 €		10 000,00 €
10	ELECTRICITE CFA – CFO	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES SUD-OUEST	53 897,40 €	23 861,90 €	77 759.30 €
11	PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENT.	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEVA	103 850,00 €		103 850,00 €
TOTAL HT			700 196.35 €	40 737.18 €	740 933.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **APPROUVE** la modification des termes des lots n°1 et 2 par voie d'avenant et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les projets d'avenants ci-annexés.

D.54-2025 : MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE POSE DE MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES ET GRAPHIQUES POUR LE PROJET DE PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE DU SITE DES AUGUSTINS : MODIFICATION EN PLUS-VALUE (AVENANT AU LOT N°1)

Par délibération n°2025-32 en date du 15 avril 2025, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché de conception, fabrication et installation de mobiliers et équipements scénographiques et graphiques.

La délibération n°2025-49 approuve un avenant en moins-value pour le lot n°3.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ajustement dans les commandes entraîne une plus-value sur le lot n°1. Aussi, il est proposé d'autoriser la signature d'un avenant en plus-value du lot n°3.

Lot s	Intitulé du lot	Entreprises Retenues	Montant initial HT + avenants validés	Montant de l'avenant	Montant total HT
1	MOBILIERS SUR MESURE	Florent GRISOT	52 055.75 €	4 240.03 €	56 295.78 €

2	DECORS	Alain LACOSTE	32 400.00 €		32 400.00 €
3	MOBILIERS MANUFACTURÉS ET ACCESSOIRES	Maison OQORDO	13 615.53 €		13 615.53 €
4	EQUIPEMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	TRIAXE	6 298.00 €		6 298.00 €
5	CONCEPTION GRAPHIQUE	Laurent MEYNARD	9 000.00 €		9 000.00 €
6	REALISATION GRAPHIQUE	SAS CAMELEON / PICTO	4 541.80 €		4 541.80 €
TOTAL HT			117 911.08 €	4 240.03 €	122 151.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **APPROUVE** la modification des termes du lot n°3 par voie d'avenant et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant ci-annexé.

D.55-2025 : PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COLLEMBOLE ET A L'ECOLE PRIMAIRE

1. ASSOCIATION COLLEMBOLE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée avoir reçu de la part de l'association Collembole une demande de subvention exceptionnelle suite au vol de matériels.

La subvention ainsi versée viendrait ainsi aider à la reconstitution d'un parc d'outils servant à entretenir leur espace.

L'association a transmis un détail présentant le montant total du préjudice et a précisé le remboursement versé par les assurances ainsi que les aides ponctuelles perçues suite à cette perte. Il s'avère que la somme de 560 € reste à percevoir pour arriver au montant du préjudice subi.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réserver une suite favorable à cette demande de subvention exceptionnelle qui pourrait s'élever à 560 €.

2. ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une demande de subvention de la part de l'école primaire pour participer au financement d'un séjour scolaire qui s'inscrit dans le projet de découverte du milieu et des sports de montagne.

Ce projet concerne 55 élèves dont 21 marciacais.

Le coût total du séjour s'élève à 368 € par élève.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 30 € par élève marciacais soit une somme totale de 630 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- **ACCEPTE** de verser une participation exceptionnelle de 560 € à l'association Collembole,
- **ACCEPTE** de verser une participation exceptionnelle de 630 € à l'école primaire de Marciac,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder audit versement.**

D.56-2025 : PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE DES AUGUSTINS : PROPOSITION DE TARIFICATION

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'ouverture du Pôle Culturel et Touristique des Augustins est prévue le 1^{er} décembre 2025.

A cet égard, il propose la tarification des visites du site selon les modalités suivantes :

- Accès à l'ensemble du site : billet unique (cabinet de curiosités, musée des territoires du Jazz et espace immersif)
 - Tarif 10 € avec accès pour la journée
 - Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
 - Scolaires : 5 € par élève, gratuité pour les accompagnants, gratuité pour tous les élèves scolarisés à Marcillac
 - Tarif réduit : 6 € PMR, étudiants, groupe à partir de 10 personnes
 - Presse : gratuité sur présentation d'une carte de presse
- Cabinet de curiosités : accès gratuit aux marciacais (présentation d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité avec adresse à jour)
- Participation FAB LAB : 5 € par heure entamée
- Ateliers créatifs : 5 € par heure entamée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- **VALIDE la tarification du pôle des Augustins telle que présentée,**
- **DIT que les recettes seront inscrites au budget communal conformément à la nomenclature comptable M57**

D.57-2025 : ACCEPTATION DE DON D'UN PIANO

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU l'offre de don présentée par Madame Lydia DATTAS-BOBIN,

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste en la cession d'un piano trois quart de queue ayant appartenu à Jean DATTAS, organiste de la cathédrale Notre-Dame de Paris,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTÉ le don offert par Madame Lydia DATTAS-BOBIN,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

D.58-2025 : SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU PARDIAC ARROS : DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LABATUT-RIVIÈRE

Monsieur le Maire informe que la commune a été destinataire d'un courrier du Syndicat Mixte des Eaux du Pardiac Arros (SMEPA) informant de la demande d'adhésion de la commune de Labatut-Rivière.

Le comité syndical du SMEPA a délibéré favorablement sur cette demande d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2026.

Conformément à l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Locales, les communes membres du SMEPA disposent d'un délai de trois mois à compter de la réception de ce courrier pour se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, APPROUVE l'adhésion de la commune de Labatut-Rivière au SMEPA à compter du 1^{er} janvier 2026.

D.59-2025 : ACCORD POUR LA POSE D'UNE PLAQUE : MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE MARCIAC

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a donné le nom de Christian BOBIN à la médiathèque intercommunale de Marcillac.

Il est prévu la pose d'une enseigne pour matérialiser cette dénomination.

La médiathèque étant accueillie dans des locaux communaux, il est demandé l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, AUTORISE la pose d'une enseigne à l'entrée de la médiathèque intercommunale de Marcillac.

D.60-2025 : RÉVISION DU MONTANT D'UN DON DE L'ASSOCIATION MARCIAC CULTURE PATRIMOINE ET TRADITION

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-23 acceptant un don de l'association Marcillac Culture Patrimoine et Tradition (MCPT).

Cette délibération prévoyait un don à hauteur de 38 940 € pour contribuer à financer les travaux de la chapelle Notre-Dame-de-la-Croix. Après réalisation des travaux prévus, la proposition de don de l'association MCPT a été revue à un montant de 40 717 €.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU l'offre de don présentée par l'association MCPT (Marcillac Culture Patrimoine et Tradition),

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste en un versement d'une somme de 40 717 €,

CONSIDÉRANT que ce don contribuera à financer les travaux de la chapelle Notre-Dame-de-la-Croix,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE le don offert par l'association MCPT d'un montant de 40 717 €,**
- **DIT que cette recette sera perçue en section d'investissement (article 10251),**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

D.61-2025 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS D'ANCRAGE (PLACE DU CHEVALIER D'ANTRAS)

Monsieur le Maire rappelle le projet de végétalisation de la place du chevalier d'Antras. Ce projet prévoit la pose de pergolas et de murs végétalisés qui seront ancrées sur des propriétés riveraines. Aussi, Monsieur le Maire propose la signature de convention d'ancrage avec les parties intéressées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'ancrage avec les propriétaires riverains concernés par le projet de végétalisation de la place du chevalier d'Antras ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'application de la présente et l'acte authentique à recevoir devant notaire ainsi que toutes leurs annexes ;**
- **DIT que les frais inhérents aux actes notariés seront à la charge de la commune.**

D.62-2025 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR OUVRAGES SOUTERRAINS (STADE)

Dans le cadre de l'aménagement d'ombrières photovoltaïques au stade, ENEDIS envisage de réaliser des travaux qui emprunteraient la parcelle cadastrée C 78 appartenant à la commune.

Ces travaux consistent à poser deux canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ 18 mètres.

Il est également prévu de poser des bornes de repérage ainsi qu'un ou plusieurs coffrets.

A cet effet, ENEDIS sollicite la commune pour la constitution d'une servitude pour ouvrages souterrains sur la parcelle susvisée, sans indemnité pour la durée de vie des ouvrages.

La servitude s'exercera de façon permanente, pour la durée des ouvrages et sur leur emprise afin de permettre à ENEDIS d'y accéder pour la surveillance et l'entretien des ouvrages considérés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE la création de servitudes pour les ouvrages souterrains au profit de la SA ENEDIS, ayant son siège social à PUTEAUX (92800), 4 place de la Pyramide sur la parcelle cadastrée C 78 appartenant à la commune ;**
- **ACCORDE ces servitudes à titre gratuit**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude, tout document à intervenir dans le cadre de l'application de la présente et l'acte authentique à recevoir devant notaire ainsi que toutes leurs annexes ;**
- **DIT que les frais inhérents aux actes notariés seront à la charge de la SA ENEDIS, qui devra en délivrer une copie à la collectivité.**

D.63-2025 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Maire, rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de la délégation qui lui a été accordée suivant délibération du 26 mai 2020 :

1 Locations /mise à disposition de salles :

Salle des Granges :

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage Mairie au profit de Plaimont – conseil d'administration du 1^{er} août 2025

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage Mairie au profit de l'association CLAP – réunion du 18 août 2025

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage Mairie au profit de l'association Jazz In Marcillac – réunion du 25 août 2025

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage OT au profit de l'association Ciel Bleu – gym des aînés du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage Mairie au profit de l'association Marcillac Parcours Créatif – réunion du 15 septembre 2025

Mise à disposition payante de la salle des Granges 1^{er} étage OT à l'association Bois en Musique pour des cours de yoga du 18 septembre 2025 au 30 juin 2026 au tarif de 150 euros

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage Mairie au profit de l'association Marcillac Parcours Créatif – réunion du 15 septembre 2025

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage Mairie au profit de la médiathèque – inauguration du 20 septembre 2025

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage Mairie au profit de l'association des commerçants – réunion du 22 septembre 2025

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage Mairie au profit de la Mairie – réunion du 25 septembre 2025

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges RDC OT au profit du CIAS – atelier de prévention routière du 29 septembre 2025

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage Mairie au profit du PETR – réunion SCOT du 30 septembre 2025

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges 1^{er} étage Mairie au profit du PETR – comité syndical du 2 octobre 2025

Salle Doubrère :

Mise à disposition gratuite de la salle Doubrère à l'association Episode pour des cours d'informatique du 1^{er} septembre 2025 au 11 juillet 2026

Salle des Arènes :

Mise à disposition gratuite de la salle des arènes au profit du Club Taurin – course landaise du 30 juillet 2025,

Mise à disposition gratuite de la salle des arènes au profit du Club Taurin – réunion du 20 août 2025,

Mise à disposition gratuite de la salle des arènes au profit du Club Taurin – fête locale des 29, 30 et 31 août 2025,

Mise à disposition payante de la salle des Arènes à l'association les Ateliers du Bien Être pour des cours de Qi-Gong du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026 au tarif de 120 euros

Mise à disposition payante de la salle des Arènes à l'association NATIF pour des cours de français du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026 au tarif de 120 euros

Mise à disposition payante de la salle des Arènes à Madame Marie-Pierre WEBER pour des cours de pilates du 30 septembre 2025 au 30 juin 2026 au tarif de 200 euros

Mise à disposition gratuite de la salle des arènes au profit de l'association APEEM – réunion du 29 septembre 2025,

Mise à disposition gratuite de la salle des arènes au profit de l'association Collembole – réunion du 4 octobre 2025,

Salle des Aînés :

Mise à disposition gratuite de la salle des arènes au profit du Club Taurin – course landaise du 30 juillet 2025,

Mise à disposition gratuite de la salle des arènes au profit du Club Taurin – fête locale des 29, 30 et 31 août 2025,

Mise à disposition gratuite pour l'association Génération Mouvement afin d'organiser des jeux et activités à destination des séniors du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026

Arènes :

Mise à disposition gratuite des Arènes au profit de l'association Les Rosalies – entrainements du 1^{er} septembre au 30 novembre 2025

Mise à disposition payante des Arènes au profit de Corinne DUCLOS – départ à la retraite du 6 septembre 2025 au tarif de 100 euros

Mise à disposition gratuite des Arènes au profit de l'association La Boule d'Or Marciacaise – concours de pétanque du 28 septembre 2025

02 – Concessions au cimetière

DEC35-2025 Attribution d'une case de colombarium à Madame ZANOTTI Lucette de 2 urnes établie le 20 août 2025.

DEC39-2025 Attribution d'une concession trentenaire à Monsieur NAVARRO Yann de 3,40 m² au nouveau cimetière établie le 24 septembre 2025.

03 – Décisions

DEC32-2025 Acceptation de plusieurs devis dans le cadre de l'édition 2025 de Marciac La Festive : extension Assurance multirisque matériel du contrat n°16011933A d'AREAS pour assurer la scène du chapiteau louée à LOC-EXPO pour un montant de 200 € ; devis du 08 juillet 2025 de Mme NEYRAC Adeline « Central Sport Café » pour la fourniture de petits déjeuners aux monteurs des structures (montage et démontage) pour un montant maximum de 272 € ; devis du 08 juillet 2025 de la SAS Les Coulisses «Le Bœuf sur la Place » pour la fourniture de déjeuners aux monteurs des structures (montage et démontage) pour un montant maximum de 1 629,01 € HT, devis n° 471/2025 du 17 juillet 2025 de l'Ets GUIBERT pour le montage des structures pour un montant de 7 338,00 € HT, devis n° Q-2075361- 0796320 du 11 juillet 2025 de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour les vérifications techniques relatives au montage des structures provisoires et démontables, pour un montant de 1 080,00 € HT, devis n° Q-2075410 - 0796320 du 11 juillet 2025 de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour les vérifications techniques en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvertures des ERP, pour un montant de 1 340,00 € HT, devis n° Q-2075506 - 0796320 du 11 juillet 2025 de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour les vérifications techniques des structures et équipements des chapiteaux, tentes et autres, pour un montant de 300,00 € HT, devis n° D202507-510 du 19/07/2025 de TABAIBAS pour la fourniture de la scène du festival BIS, pour un montant de 33 049,00 € HT ;

DEC33-2025 Acceptation du devis n° 472/2025 du 25 juillet 2025 de l'Ets GUIBERT pour le démontage des structures de Marciac La Festive pour un montant de 4 469,70 € HT;

DEC 34-2025 Acceptation du devis n° 102235 en date du 02 juillet 2025 de la société PICTO Toulouse, relatif à la réalisation et pose de sérigraphies numériques de papier peint pour l'espace accueil du pôle culturel du site des augustins, pour un montant H.T. de 3 138,00 € soit 3 765,00 € T.T.C.

DEC 36-2025 Acceptation du devis n° 102160 en date du 25 juillet 2025 de la société TRIAXE relative à la fourniture d'une tablette pour un montant H.T. de 425,00 € soit 510 € TTC.

DEC 37-2025 Acceptation du devis n° 258 en date du 13 juillet 2025 de la société COUREAU Simon relative à des travaux de plomberie dans les vestiaires du stade municipal pour un montant de 9 720 € TTC.

DEC 38-2025 Acceptation du devis n° 976316 en date du 16 septembre 2025 présenté par la STE KELIAS pour la fourniture de panneaux de signalétique (mise à jour des lieux), pour un montant H.T. de 3.763,70 € soit 4.516,44 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Prend acte des décisions prises.

INFORMATIONS

- Présentation du bilan de l'édition 2025 Marciac La Festive
- Point sur l'opération de végétalisation de la place du chevalier d'Antras
- Lancement des cartes cadeaux 100% Marciac par l'association des commerçants : les cartes sont disponibles à la vente auprès de l'Office de Tourisme et acceptés par les commerçants marciacais partenaires
- Point sur le projet photovoltaïque ancienne décharge
- Visite de Monsieur le Recteur d'Académie au collège

QUESTIONS DIVERSES

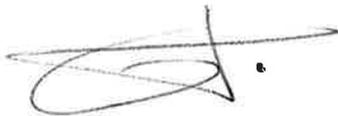
- Retour sur le forum des associations du 14 septembre 2025

Séance levée à 20 heures 50

Fait à Marciac le 7 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Christophe PESANDO



Le Maire

Jean Louis GUILHAUMON

